

Retrouvez dans ce numéro :

Edito

- Nos vœux pour l'année 2006

En bref...

- La pluriactivité simplifiée
- Les saisonniers étrangers
- La sécurité sociale

Notre dossier :

- Pour des saisonniers mieux (in)formés

Sur le terrain...

- L'hébergement des saisonniers agricoles, et des autres !...

Zoom sur :

- Le site "Saison-Santé"
- Les salariés-créeurs
- S'unir pour agir

Vos questions :

- Le Régime Social des Indépendants (RSI)

**Vous avez des questions,
ou un projet d'article pour
les Pluriactualités ?**

Envoyez-nous un message sur
messages@peripl.org

**Vous voulez en savoir plus
sur la pluriactivité ?**

consultez le site
www.pluriactivite.org !

Edito

Le début de l'année permet, traditionnellement, de formuler des vœux.

L'actualité de la protection sociale nous en donne l'occasion :

- le régime social des indépendants qui vient d'être mis en place a pour ambition de simplifier la protection sociale des pluriactifs artisans, commerçants et libéraux ;
- le Président de la République propose une réforme du financement de notre système de protection sociale.

Souhaitons que l'on s'intéresse aussi aux règles d'assujettissement à l'assurance maladie en instituant que « toutes les personnes physiques résidant en France sont couvertes par l'assurance maladie ».

Cette mesure simple – simpliste diront certains, utopique diront d'autres – améliorerait considérablement la situation sociale de tous les pluriactifs, et plus globalement de toute la population.

En attendant qu'elle s'applique, nous souhaitons à tous nos lecteurs une très bonne année 2006...

C. G.

En Bref...

Saisonniers étrangers

Les salariés détachés en France par une entreprise étrangère relèvent déjà du code du travail français, contrairement à ce que nous avons pu laisser entendre à propos de la loi en faveur des PME.

Cette loi du 2 août 2005 précise le contexte et les règles du détachement transnational.

Un nouveau plafond

Le plafond de la sécurité sociale sert notamment au calcul des cotisations sociales.

Il est fixé pour l'année 2006 à 2 589 euros par mois, soit 31 068 euros par an, et s'appliquera aux rémunérations ou gains versés du 1^{er} janvier au 31 décembre 2006.

Source : Arrêté du 2 déc. 2005

La pluriactivité simplifiée

La loi de financement de la sécurité sociale simplifie les démarches des travailleurs non salariés qui collaborent occasionnellement à un service public, dans le prolongement de leur activité non salariée.

Les revenus qu'ils tirent de cette collaboration peuvent être pris en compte au titre du régime social des non salariés.

Cette mesure s'applique désormais sans distinguer le caractère accessoire ou principal de l'activité non salariée.

Source : www.apce.com

(Loi n°2005-1579 du 19/12/2005)

Dossier du mois

Et si les difficultés rencontrées chaque année par les salariés saisonniers provenaient (en partie) de problèmes de communication ? Entre information et formations, les initiatives se multiplient en station.

A noter !

Un "Kit saisonniers"

Le "Club des Elus pour les Emplois Saisonniers Mer-Montagne" diffuse un guide à l'intention des élus qui souhaitent sécuriser le parcours professionnel des saisonniers.

Ce guide, dont certaines informations s'inspirent du classeur "La Pluriactivité en questions", propose de créer des GE mer-montagne, de façon à offrir un seul contrat (de professionnalisation) pour une saison d'été à la mer, une saison d'hiver à la montagne, et une formation en intersaison.

Le kit présente également les possibilités ouvertes par l'accord Etat-UESL du 15 juillet 2004 pour l'hébergement des saisonniers.

Contact : mairie de Royan, au 05 46 39 56 56

Pour des saisonniers mieux (in)formés

Avec un turn-over important des salariés et de leurs employeurs, une multitude d'interlocuteurs et un rythme de travail intense, de nombreuses informations utiles pourraient rester confidentielles en station...

Des formations adaptées en début de saison

Pour préparer les nouveaux venus à leur première saison dans une station, rien de tel qu'une petite formation !

C'est en tout cas la formule retenue par l'organisme "Courchevel Formation Développement" (73), qui a mis en place une journée de présentation de la station pour les "primo-saisonniers", le 14 décembre dernier.

Parallèlement (du 5 au 16 décembre), l'Espace Emploi de Courchevel a organisé une formation d'employé d'étage en partenariat avec l'ANPE d'Albertville, le GRETA de Savoie et la Direction Départementale du Travail. 25 stagiaires ont ainsi été formés en amont de la saison dans deux hôtels de la station.

Pour en savoir plus : Espace saisonnier de Courchevel, au 04 79 00 01 01

Des soirées qui joignent l'utile à l'agréable

A Val d'Isère (73), la traditionnelle soirée d'accueil des saisonniers a eu lieu le 21 décembre. A Tignes (73), la soirée des saisonniers aura lieu le 26 janvier, alors qu'à Courchevel les saisonniers seront invités à participer à deux tournois de "ballon-balai" et une soirée bowling au cours de la saison. Ces soirées sont l'occasion de transmettre des informations utiles (notamment en matière de santé) dans un cadre convivial.

Dans la même optique, plusieurs interventions sur le thème de la santé se dérouleront cet hiver dans les bars ou les boîtes du Grand Bornand (74) et de La Clusaz (74), ainsi que des après-midis d'information autour d'une exposition photographique.

Pour en savoir plus sur les actions santé : Chalet du Thianty, au 04 50 67 64 95

Un (ou plusieurs) guides en poche

Au-delà de ces actions d'information ponctuelles, de nombreux guides circulent. Après la "bible" à feuilleter tranquillement chez soi (Guide des saisonniers et des pluriactifs dans les Hautes-Alpes), les bonnes adresses à emporter partout (Guide Touschouss pour la Savoie) et le point sur la réglementation (brochures de la direction du travail dans les Alpes du Nord), le dernier-né des guides des saisonniers s'attache surtout à démythifier le travail en saison.

Elaboré par la Cellule d'accueil des saisonniers du Chablais à partir des questions les plus fréquemment posées par les saisonniers, il aborde simplement et concrètement la saison, et l'après-saison !

Pour en savoir plus : Cellule d'Accueil du Chablais, au 04 50 74 85 92

Une (ou plusieurs) personnes-contacts dans la station

Il est parfois aussi difficile pour les saisonniers de savoir à qui s'adresser que pour ceux qui souhaitent les informer. C'est de ce constat que sont nées les journées d'échanges et d'information des "personnes-contacts" auprès des saisonniers.

Les 10 et 17 novembre derniers à Albertville, les participants étaient nombreux (plus d'une vingtaine à chaque journée) et venaient de tous les horizons (police municipale, foyers-logements, missions locales, espaces saisonniers... de Savoie ou d'ailleurs). Ces journées leur ont permis de trouver des réponses à leurs interrogations, mais surtout de nouer de nouveaux contacts et d'échanger des informations.

Pour en savoir plus : CBE d'Albertville, au 04 79 32 89 25

L'hébergement des saisonniers agricoles

En 2004, l'Association Régionale pour l'Emploi et la Formation Agricole (AREFA) d'Aquitaine a mené une étude sur le logement des travailleurs saisonniers, en partenariat avec le réseau UR Pact habitat et développement et l'association régionale des MSA.

Les multiples visages du saisonnier

L'étude dresse une typologie des travailleurs saisonniers et de leurs besoins. Les étudiants travaillent essentiellement l'été, et recourent alors au camping. Les membres de la famille de l'exploitant et les saisonniers locaux peuvent rencontrer des problèmes lorsque l'exploitation se trouve trop loin de chez eux, tandis que les difficultés des gens du voyage sont liées aux possibilités de stationnement sur des aires normalisées. Sont enfin recensés les saisonniers étrangers dont les contrats doivent contenir une clause de logement et les saisonniers itinérants, qui vivent ponctuellement de travaux agricoles et rencontrent les plus grandes difficultés de logement.

Des employeurs conscients du problème

L'ensemble des employeurs agricoles a été consulté, avec un taux de réponse d'environ 10%. 23% des employeurs qui n'hébergent pas de salariés pourraient le faire à condition de mettre leurs locaux aux normes. 2 employeurs sur 3 logeant des saisonniers jugent leur capacité d'accueil insuffisante et 23 % envisagent d'investir dans des locaux.

Les solutions envisagées

Parallèlement, une trentaine d'études de faisabilité ont été menées en vue d'aménager des bâtis existants. Cette piste a été préférée à la construction pure et simple, non seulement pour réduire les coûts mais aussi pour faciliter une présence physique régulière pour la gestion des hébergements.

La durée moyenne d'un contrat saisonnier étant de 21 jours, l'étude recommande de créer une dizaine de lieux collectifs d'hébergement par département. Plusieurs exploitants pourraient y recourir, en s'acquittant de droits de réservation auprès du propriétaire des hébergements.

Elle propose enfin de mettre en place un Programme d'Intérêt Général pour trois ans sur l'ensemble de la Région, dans le but de créer entre 800 et 1 000 places.

Pour en savoir plus, contactez l'AREFA d'Aquitaine au 05 57 85 40 33 ou par courriel à arefa-aquitaine@anefa.org

L'hébergement des saisonniers agricoles (bis)

Une quarantaine d'ouvriers agricoles logent dans "le gourbi", un bidonville de Berre-l'Etang (13). En juin 2005, des installations sanitaires (douches solaires, toilettes sèches, ramassage des ordures ménagères...) avaient été installées par des associations.

Le 6 décembre 2005, une demande d'expulsion a été déboutée en référé par le tribunal de grande instance d'Aix-en-Provence.

La question du logement des saisonniers agricoles, et tout particulièrement des saisonniers employés en "contrats OMI" (contrats de l'Office des Migrations Internationales) avait été abordée le 3 octobre 2005 au cours d'une réunion des partenaires sociaux à la préfecture de Marseille. Elle se pose aujourd'hui plus que jamais avec acuité.

Une réflexion en cours...

Le 18 octobre 2005, la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) et la Direction Régionale de l'Équipement en Provence-Alpes-Côte d'Azur ont organisé au Tholonet (13) une journée d'échanges sur le logement des saisonniers du tourisme.

La journée s'est déroulée en trois temps :

- la présentation des possibilités existantes (accords interprofessionnels de la Savoie et des Hautes-Alpes, accord Etat-UESL de juillet 2004) qui semblent souffrir d'un manque de visibilité ;
- la présentation d'opérations réussies, à Orcières-Merlette, Nice ou Sainte-Maxime, dont la réussite paraît reposer sur un bon diagnostic des besoins locaux et une stratégie de commercialisation optimisant le remplissage de la structure ;
- plusieurs tables-rondes concernant les types d'opérations possibles, l'implication des employeurs, les structures de gestion...

A l'issue de cette journée, plusieurs pistes de travail ont été avancées pour favoriser la construction ou la rénovation de logements à destination des saisonniers :

- l'élaboration d'un guide à partir des expériences réussies ;
- la mise au point de journées de formation sur les différents montages possible pour des opérations de logement des saisonniers ;
- la diffusion auprès des maires d'une listes des contacts à mobiliser sur ce sujet.

Pour en savoir plus : DRE PACA au 04 91 00 52 00.

Agenda

Janvier

- mardi 10 aux Arcs (73) : **Dépistage anonyme et gratuit du sida et des hépatites**
- lundi 16 à Morzine (74) : **Journée "Pleine saison, pleine santé !"**
- jeudi 19 à Châtel (74) : **Journée "Pleine saison, pleine santé !"**
- vendredi 20 à Paris (75) : **La création-reprise d'activités en milieu rural**
- lundi 23 aux Gets (74) et mardi 24 à Morzine (74): **Journées "Pleine saison, pleine santé !"**
- mardi 24 à Courchevel (73): **Dépistage anonyme et gratuit du sida et des hépatites**
- jeudi 26 à Tignes (73) : **Soirée des saisonniers**
- jeudi 26 aux Carroz d'Arâches (74) : **Journée "Pleine saison, pleine santé !"**
- vendredi 27 à Paris (75) : **Session d'information "Vivre à la campagne"**
- mardi 31 et mercredi 1^{er} février au Grand Bornand (74) : **Journées "Pleine saison, pleine santé !"**

Février

- mardi 7 à Tignes (73) : **Dépistage anonyme et gratuit du sida et des hépatites**
- du jeudi 9 au dimanche 12 à Lyon (69) : **10^{ème} Mondial des Métiers**
- vendredi 10 à Nice (06) : **Rencontre franco-italienne sur les nouvelles formes d'emploi**

Zoom sur :

Le site "Saison Santé"

Le pôle régional de promotion de la santé dans les stations touristiques en Rhône-Alpes inaugurera en janvier son site, qui présentera les actions en faveur de la santé des saisonniers.

A suivre sur www.saisonsante.fr

Les salariés-créateurs

Dans un article paru le 8 décembre 2005, la revue *Courrier Cadres* présente le témoignage de trois créateurs d'entreprise qui ont choisi de rester salariés pour se mettre progressivement à leur compte. Pour eux, la pluriactivité est un tremplin.

Pour connaître les aides accessibles aux salariés-créateurs d'activité, consultez le site de l'Agence Pour la Création d'Entreprise : www.apce.com

S'unir pour agir

Après avoir reçu un trophée départemental puis un prix régional de la part de la Fondation de France, l'association Vie Val d'Is a été récompensée par le prix national "S'unir pour agir", le 10 décembre dernier.

Ce prix doté de 5 000 euros encourage les actions novatrices qui visent à améliorer la qualité de la relation sociale et s'inscrivent dans leur environnement local.

Rappelons que l'association Vie Val d'Is, qui anime l'espace saisonnier de Val d'Isère (73), poursuit deux missions essentielles : animer la vie des résidents et des saisonniers dans la station et poser la problématique de la saisonnalité dans tous les domaines (emploi, formation, logement, santé...).

Vos questions



J'exerce une activité artisanale et je m'apprête à développer une activité commerciale. De quel régime de protection sociale vais-je dépendre ?

Le Régime Social des Indépendants (RSI) a été créé en décembre 2004 pour simplifier la protection sociale des personnes cumulant des activités industrielles, commerciales, artisanales ou libérales.

Ce dispositif permet aux travailleurs indépendants de déposer une déclaration unique pour le calcul de leurs cotisations, en regroupant les 3 régimes sociaux existants : la CANAM, la CANCAVA et l'ORGANIC.

Le RSI a en charge :

- l'assurance maladie et maternité des artisans, commerçants, industriels et professionnels libéraux ;
- les assurances vieillesse de base, vieillesse complémentaire obligatoire, et invalidité-décès des artisans, industriels et commerçants (l'assurance vieillesse des professionnels libéraux reste gérée par leur caisse professionnelle, la CNAVPL).

Une caisse nationale coordonne l'action de caisses de base dont le nombre et la répartition géographique seront déterminés par décret.

Un interlocuteur social unique (ISU) sera, au plus tard le 1^{er} janvier 2008, en charge du recouvrement des cotisations sociales.

Source : Ordonnances n°2005-1528 et 2005-1529 du 8 décembre 2005
Pour en savoir plus : www.le-rsi.fr

Les Pluriactualités ! - Directeur de Publication : Jean-Marc Cross - 97 A avenue de Genève, 74000 ANNECY.

Rédaction : Miryam Blanchon, Christian Gilquin, Adeline Parenty

Imprimé par SEA 74 / PERIPL, 97 A avenue de Genève, 74000 ANNECY – Tél. : 04 50 67 57 05 – messages@peripl.org

ISSN : 1634-8079 - Diffusion moyenne : 1 100 exemplaires - Périodicité mensuelle

Première publication : janvier 2002 - Dépôt Légal : à parution - Marque déposée